74ème session de l'Assemblée générale des Nations-Unies
Première Commission
Segment I – Armes nucléaires

(New York, 4 novembre 2019)

Intervention de M. Yann Hwang
Ambassadeur, Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du Désarmement
Chef de la délégation française

Explication de vote à titre national
avant le vote

Résolution L.47 : « Modes d'action conjoints et dialogue tourné vers l'avenir pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires »

Je souhaite prendre la parole au sujet de la résolution L.47 « Modes d'action conjoints et dialogue tourné vers l'avenir pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires ».

La France a voté en faveur de cette résolution, je souhaite toutefois expliquer la position de mon pays sur le paragraphe préambulaire 18 et le paragraphe opérationnel 3, alinéa c, sur lesquelles nous nous sommes abstenus.

- S'agissant du pp18, les conséquences humanitaires catastrophiques résultant de l'emploi de l'arme nucléaire ne sont pas nouvelles. Elles sont connues de tous depuis longtemps. Elles figuraient déjà au préambule du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il n'existe pas de fait nouveau sur cette

question. La France récuse tout lien établi entre les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi de l'arme nucléaire et le désarmement nucléaire. Par ailleurs, il n'y a pas de consensus sur le fait que cette approche sous-tende les efforts vers le désarmement nucléaire.

- La France défend l'approche réaliste, pragmatique et progressive du désarmement nucléaire, qui passe en particulier par l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et le lancement des négociations sur un Traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires (FMCT). Il n'était pas dans l'intention de mon pays d'appeler au vote sur l'OP 3c). Toutefois, nous souhaitons rappeler que toute négociation sur un FMCT devra être fondée sur le document CD/1299 et le mandat qu'il contient. L'absence de la mention de ce document dans la partie opérationnelle de cette résolution explique l'abstention de mon pays sur ce paragraphe précis.

Je vous remercie./.